



Association pour le
Développement de l'Apiculture
en Auvergne Rhône Alpes

www.ada-aura.org

Adèle Bizieux

06 41 53 14 72

adele.bizieux@ada-aura.org



Le 2 février 2026

Objet : convocation à l'Assemblée Générale de l'ADA AURA

Madame, Monsieur,

Comme indiqué dans le programme des Rencontres Techniques diffusé début janvier, l'Assemblée Générale ordinaire de l'ADA AURA se tiendra le :

**Mardi 24 février 2026, de 9h à 12h30,
En visioconférence depuis 3 sites :
Saint Babel (63), Etoile-sur-Rhône (26), Barberaz (73)**

Inscription obligatoire

Vous retrouverez les documents préparatoires en amont de l'évènement à partir du jeudi 19 février ici :

- ***Compte-rendu d'activité et comptes annuels (ce qu'on a fait et combien ça a coûté)***
- ***Programme d'actions et budget (ce qu'on propose de faire et combien ça va coûter)***

Nos statuts prévoient que *"pour délibérer valablement, l'Assemblée générale ordinaire doit réunir au moins un quart des voix potentielles."* Ainsi, si vous ne pouvez pas y participer, nous vous invitons à **confier votre pouvoir à un autre membre, à l'aide du modèle joint à ce courrier.**

Ordre du jour de l'Assemblée Générale

1. BILAN de l'année 2025

- Présentation du rapport moral
- Présentation de réalisations de l'année
- Présentation du rapport financier, affectation du résultat et quitus aux administrateurs.rices
- Vote de l'ensemble

2. AVENIR – année 2026

- Présentation de quelques actions du programme d'actions 2026
- Présentation du budget prévisionnel 2026 et vote des cotisations 2027
- Présentation du rapport d'orientations
- Vote de l'ensemble
- Election des représentant.s au Conseil d'Administration des collèges 2, 3, 4 (les représentantes du collège 1 étant désigné.es par leur structure) ; voir ci-dessous pour les candidatures et désignations.

Les statuts de l'ADA AURA ainsi que le règlement intérieur actuellement en vigueur sont disponibles sur demande (adele.bizieux@ada-aura.org).

Concernant le Conseil d'Administration

❖ Collège 1

Nous demandons aux structures adhérentes au titre du collège 1 (SAPAURA, GAPS, CETA Val de Saône) de bien vouloir nommer et nous communiquer **au plus vite et au plus tard le 16 février** un-e représentant-e par tranche de 20 adhérents : celui-ci siègera au Conseil d'Administration de l'ADA AURA pour garantir une bonne représentativité de vos adhérent-es dans les décisions de l'association.

A noter : si la liste transmise par une structure ne pourvoit pas tous les sièges qui lui sont réservés, ces sièges sont ouverts aux autres structures composant le collège 1 qui pourront proposer des représentant-es supplémentaires à leur liste initiale. Dans le cas où le nombre global de candidat-es serait alors supérieur au nombre total de sièges à pourvoir, c'est la structure qui n'a pas pourvu tous ses sièges qui choisira les représentant-es à désigner parmi les candidat-es supplémentaires proposés par les autres structures.

❖ Collège 2

Les adhérent-es au titre du collège 2 (adhésion directe avec au moins 50 ruches) ont au Conseil d'Administration 2 représentant-es, ceux-ci étant renouvelé-es par tiers chaque année. Sauf démission, aucun renouvellement n'est prévu en 2026.

❖ Collège 3

Les adhérent-es au titre du collège 3 (Syndicat l'Abeille Bourbonnaise - Allier, Mouvement National de Lutte pour l'Environnement – rucher école de Givors 69) ont au total 2 représentant-es au Conseil d'Administration, dont les sièges sont aujourd'hui vacants.

❖ Collège 4

Les adhérent-es au titre du collège 4 (adhésion directe avec moins de 50 ruches) ont 1 représentant-e au Conseil d'Administration. Le siège est actuellement vacant.

Dans l'objectif de faire découvrir son fonctionnement à de potentiel·les futur·es administrateur·rices ou de renforcer ponctuellement son équipe, le Conseil d'Administration peut attribuer le **statut d'invité·e** à des personnes de son choix, qui auront un rôle consultatif (pas le droit de vote). Si vous souhaitez ainsi vous initier à la gouvernance de l'ADA, nous serons heureux et heureuses de vous accueillir parmi nous.

Veuillez agréer, Madame, Monsieur, l'expression de nos salutations distinguées.

Le Conseil d'Administration de l'ADA AURA

